



**SIAO 49**

Réseau Hébergements & Logements Temporaires  
Coordination - Orientation - Observatoire

**BILAN DU PLAN D'ACTION  
PERSONNES ISOLEES  
HEBERGEES SUR LES  
CHEMINS DE TRAVERSES**

**Janvier à  
Decembre 2019**

## Table des matières

<b>Introduction .....</b>	<b>3</b>
<b>Analyse quantitative.....</b>	<b>4</b>
I/ Complétude du logiciel SIAO 115 .....	4
II/ Les personnes hébergées.....	5
<i>A/ Les nuitées.....</i>	<i>5</i>
<i>B/ La première mise à l’abri sur le site.....</i>	<i>6</i>
<i>C/ Age des personnes .....</i>	<i>7</i>
<i>D/ Droits au séjour des personnes .....</i>	<i>9</i>
<i>E/ Hébergement sur d’autres dispositifs d’urgence du 49.....</i>	<i>10</i>
<i>F/ Hébergement d’urgence et d’insertion sur d’autres départements.....</i>	<i>11</i>
III/ L’accès à l’hébergement d’insertion et au logement accompagné .....	12
<i>A/ La demande d’insertion auprès du SIAO .....</i>	<i>12</i>
<i>B/ Les personnes sans demande SIAO: .....</i>	<i>18</i>

# Introduction

---

Dans le cadre de la lettre de mission 2018 du SIAO49, l'Etat a indiqué au SIAO la nécessité « *d'améliorer significativement la prise en charge des personnes isolées depuis le dispositif de mise à l'abri* » et que « *le site des Chemins de traverses a vocation à permettre l'accès à une réponse plus pérenne et adaptée à chaque personne* ».

Suite à cette lettre de mission un plan d'action « Parcours Chemins de traverses » a été validé au mois d'avril 2018 par les membres du SIAO autour de l'identification et de la priorisation des publics passant par le dispositif de mise à l'abri et susceptible d'accéder à un autre dispositif.

La lettre de mission 2019 du SIAO49 a rappelé l'importance de cet enjeu : « *construire dès que possible une réponse plus pérenne aux personnes prises en charge sur le site de mise à l'abri d'Angers* » et « *prioriser l'accès aux dispositifs pour ces personnes isolées recourant au site de mise à l'abri, en veillant à la bonne complémentarité des dispositifs mobilisés* »

Cela fait maintenant deux ans que ce plan d'action est mis en œuvre et ce document constitue le deuxième bilan de celui-ci. L'objectif étant de pouvoir évaluer la mise en œuvre du plan d'action avec pour finalité d'améliorer l'organisation de la prise en charge des parcours des personnes isolées hébergées aux Chemins de Traverses. Ce deuxième bilan nous permet également de comparer les données avec celle constatée dans le premier bilan 2018.

Pour cela les objectifs opérationnels sont de mieux caractériser le public isolé passant par le site de Chemin de Traverses (typologie du public, parcours, nombre de nuits...) et d'analyser l'articulation entre le site de mise à l'abri et les dispositifs d'urgence et d'insertion du territoire.

# ANALYSE QUANTITATIVE

---

**Entre le 01 janvier et le 31 décembre 2019, 518 personnes isolés (96 femmes seules et 422 hommes seuls).** En 2018, on comptait 509 personnes isolées entre le 01 janvier et le 30 novembre 115 (projection sur 12 mois : 555 personnes) dont 66 femmes (projection sur 12 mois : 72 personnes) et 443 hommes seuls (projection sur 12 mois : 483 personnes)

## **Eléments méthodologiques :**

- *Pour rappel dans le bilan 2018, la période de référence ainsi que l'ensemble des données présentées avait été arrêtée au 30 Novembre afin de permettre un rendu du bilan à fin janvier 2019. Cette année, le bilan 2019 s'arrête normalement au 31 décembre. Pour comparer les données des 2 années, nous extrapolerons les données sur 12 mois ( $d = (x/11)*12$ )*
- *Il peut arriver que des hommes en famille (couples avec ou sans enfant-s) soient hébergés sur le site isolé tandis que le reste de leur famille est hébergée sur le site famille. Ces hommes ne sont pas comptabilisés dans les données présentées dans l'analyse quantitative ci-dessous.*
- *L'ensemble des données présentées sont extraites des logiciels SISIAO 115 et SISIAO Insertion.*

## **I / Complétude du logiciel SISIAO 115**

Dans le cadre du plan d'action « Parcours Chemins de Traverses », la complétude des items du SISIAO 115 liés à la situation administrative apparaît comme un enjeu dans le repérage des éléments permettant d'envisager un parcours d'insertion. Ces items sont également déterminants pour mieux identifier et catégoriser le public ayant bénéficié d'un hébergement sur le Chemin de Traverses et pouvant accéder au droit commun.

Cependant, il est nécessaire de rappeler qu'il n'est pas toujours évident pour les écoutants du 115 d'obtenir ces informations lors d'un premier appel. C'est pourquoi nous distinguerons les personnes ayant été hébergées 7 nuits ou moins de celles ayant été hébergées plus de 7 nuits.

## Complétude des items liés à la situation administrative dans le logiciel SISIAO 115 pour les personnes hébergées au Chemin de Traverses sur la période

	Complétés	Non complétés	Taux de complétude
7 nuits ou moins	233	99	70,1 %
Plus de 7 nuits	155	31	83,3%
<b>TOTAL</b>	<b>388</b>	<b>130</b>	<b>74,9 %</b>

Source : SISIAO 115, 2019

Sur les 518 personnes isolées ayant été hébergés aux Chemins de Traverses entre le 01 janvier et le 31 décembre 2019, les items permettant d'identifier un accès ou non au droit commun sont complétés pour 75 % des personnes soit 388 personnes (contre 73 % en 2018). On note donc une légère augmentation de la complétude par rapport à 2018.

Il est intéressant de constater que le taux de complétude reste stable entre 2018 et 2019 pour les personnes ayant été hébergé moins de 7 nuit (71 % en 2018 contre 70 % en 2019). Par contre, le taux augmente nettement entre 2018 et 2019 pour les personnes ayant passé plus de sept nuits sur la période : 83 % en 2019 contre 76 % en 2018.

L'objectif en 2020 sera de continuer à améliorer la complétude pour les personnes ayant été hébergées au moins sept nuits dans l'année. Il est toutefois important de rappeler que les nuits passées sur le site ne sont pas nécessairement consécutives. Ainsi, pour certaines personnes, il peut être difficile de capter l'information.

## II / Les personnes hébergées :

Cette partie vise à caractériser le profil sociodémographique et les parcours des personnes hébergées au moins une nuit sur la période de référence.

### A/ Les nuitées

#### Répartition des nuitées passées sur Chemin de Traverses selon le sexe sur la période

	Homme		Femme		Total	
3 nuits ou moins	226	53,6 %	43	44,8 %	269	51,9 %
4 à 9 nuits	54	12,8 %	19	19,8 %	73	14,1 %
10 à 29 nuits	67	15,9 %	17	17,7 %	84	16,2 %
30 nuits ou plus	75	17,8 %	17	17,7 %	92	17,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>422</b>	<b>100 %</b>	<b>96</b>	<b>100 %</b>	<b>518</b>	<b>100 %</b>

Source : SISIAO 115, 2019

*Note de lecture* : Sur les 518 personnes hébergées entre le 01 janvier et le 31 décembre 2019 sur le site isolé de la Halte de Nuit, 269 ont été hébergés trois nuits ou moins durant cette période.

*Attention* : Les personnes ont pu effectuer d'autres demandes auprès du 115 n'ayant pas abouti. Celles-ci ne sont pas comptabilisées.

La majorité des personnes hébergées sur le site l'ont été sur trois nuits ou moins (52 %). Cette part est très légèrement inférieure à celle constatée en 2018 (54 %) On continue donc à observer la prédominance des personnes mobilisant une mise à l'abri sur le site de Traverses de manière ponctuelle ou occasionnelle. Pour les femmes seules, la part des 3 nuitées et moins est nettement inférieure à celle des hommes (45 % contre 54 %) alors qu'en 2018 cette part était de 56 %.

Les personnes ayant passé de 4 à 9 nuits ont également diminué (-5 points de % entre 2018 et 2019).

On note une forte augmentation des personnes ayant passé 30 nuits ou plus par rapport à 2018 (12 % en 2018 contre 18 % en 2018). Cette augmentation s'observe aussi bien pour les femmes seules que les hommes seules (+ 5 points de % pour chaque sexe). Ainsi pour un nombre non négligeable de personnes, les Chemins de Traverses ont été une réponse d'hébergement relativement durable dans le temps. On peut également souligner une augmentation de la part des femmes seules ayant passé 10 à 29 nuits par rapport à 2018 (+ 5 point de %).

On observe donc des évolutions importantes par rapport à 2018 et particulièrement pour les femmes seules pour qui le nombre de nuit passé augmente fortement. .

### *B / La première mise à l'abri sur le site*

Dans cette partie, nous étudions les périodes de première mise à l'abri sur les Chemins de Traverses. L'idée étant de pouvoir mesurer le nombre de personnes ayant été hébergé pour la première fois en 2019.

#### **Répartition des personnes selon le sexe et la date de première mise à l'abri**

	Homme		Femme		Total	
En 2018	84	19,9%	19	19,8%	103	19,9%
Janvier	47	11,1%	6	6,3%	53	10,2%
Février	25	5,9%	9	9,4%	34	6,6%
Mars	24	5,7%	9	9,4%	33	6,4%
Avril	21	5,0%	4	4,2%	25	4,8%
Mai	25	5,9%	6	6,3%	31	6,0%
Juin	17	4,0%	3	3,1%	20	3,9%
Juillet	24	5,7%	7	7,3%	31	6,0%
Aout	33	7,8%	10	10,4%	43	8,3%
Septembre	34	8,1%	3	3,1%	37	7,1%
Octobre	28	6,6%	6	6,3%	34	6,6%
Novembre	33	7,8%	6	6,3%	39	7,5%
Décembre	27	6,4%	8	8,3%	35	6,8%
<b>TOTAL</b>	<b>422</b>	<b>100 %</b>	<b>96</b>	<b>100 %</b>	<b>518</b>	<b>100 %</b>

Source : SISIAO 115,2019

La très grande majorité des personnes ont été hébergées sur le site de mise à l'abri pour la première fois en 2019 (80,1 %). Seulement 1/5ème des personnes avaient déjà été hébergées au Chemin de Traverses en 2018. Il est intéressant de constater que la part des personnes primo-hébergées en 2019 est identique pour les femmes et les hommes.

On note des variations importantes entre les mois. Le pic de primo-hébergés est au mois de Janvier avec 53 personnes (fort pic pour les hommes seuls).

Si l'on excepte le mois de Janvier, le nombre de primo-hébergés est assez faible de février à Juillet (entre 20 et 34 personnes). Le volume des primo-hébergés est plus important à partir d'Août (entre 34 et 43).

### C / Age des personnes

#### Répartition des personnes hébergées selon l'âge et le sexe au Chemin de Traverses

	Homme		Femme		Total	
Moins de 18 ans	10	2,4 %	0	0 %	10	1,9 %
18 à 24 ans	105	24,9 %	28	29,2 %	133	25,7 %
25 à 34 ans	148	35,1 %	34	35,4 %	182	35,1 %
35 à 44 ans	81	19,2 %	17	17,7 %	98	18,9 %
45 à 59 ans	64	15,2 %	15	15,6 %	79	15,3 %
60 ans et plus	10	2,4 %	2	2,1 %	12	2,3 %
Non Renseigné	4	0,9 %	0	0 %	4	0,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>422</b>	<b>100 %</b>	<b>96</b>	<b>100 %</b>	<b>518</b>	<b>100 %</b>

Source : SISIAO 115, 2019

Comme en 2018, les personnes seules accueillies sur le site de mise à l'abri restent relativement jeune avec 315 personnes ayant entre 18 et 35 ans (soit 63 % du public contre 55 % en 2018). Pour les femmes seules la part des moins de 35 ans atteint même 65 %.

Par contre, on observe une légère mutation du public puisque la part des 18 à 24 ans diminue (-3 points de %) tandis que celle des 25 à 34 augmente nettement (+ 8 points de %). Pour les femmes seules, la part des moins de 25 ans est plus importante que pour les hommes puisque leur part est de 29 % (contre 25 % pour les hommes seuls).

Les personnes isolées de 21 ans ou moins et de nationalité française étaient 29 à avoir été accueillies sur les Chemins de Traverses en 2019 soit 6 % des personnes accueillies sur le site (40 personnes en 2018). La présence non négligeable de ces publics nous interroge sur les articulations avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance autour de cet enjeu.

Les mineurs isolés (souvent en attente de décision judiciaire sur leur état) représentent une part négligeable des personnes hébergées : 10 personnes. Ce public est uniquement composé d'homme.

Les plus de 60 ans sont quant à eux encore moins nombreux qu'en 2018 à être passé sur la Halte de Nuit en 2019 : un peu plus de 2 % des personnes (contre 5 % en 2018), aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

On note également une augmentation des hommes seuls âgés de 35 à 44 ans entre 2018 et 2019 : +5 points de %.

### Répartition des personnes hébergées selon l'âge et les nuitées au Chemin de Traverses

	0 à 9 nuits		10 à 29 nuits		30 nuits et +	
Moins de 18 ans	10	100 %	0	0 %	0	0 %
18 à 24 ans	93	69,9 %	22	16,5 %	18	13,5 %
25 à 34 ans	115	63,2 %	29	15,9 %	38	20,9 %
35 à 44 ans	69	70,4 %	15	15,3 %	14	14,3 %
45 à 59 ans	42	53,2 %	16	20,3 %	21	26,6 %
60 ans et plus	10	83,3 %	1	8,3 %	1	8,3 %
Non Renseigné	3	75 %	1	25 %	0	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>342</b>	<b>66 %</b>	<b>84</b>	<b>16,2 %</b>	<b>92</b>	<b>17,8 %</b>

Source : SISIAO 115, 2019

Comme en 2018, la quasi-totalité des personnes se déclarant mineurs isolés et des personnes de plus de 60 ans ont passé moins de 10 nuits sur la période aux chemins de Traverses (respectivement 100 % pour les mineurs isolés et 84 % pour les plus de 60 ans).

Pour les 18 à 24 ans et les 35 à 44 ans, la répartition des nuits passées est quasi-identique à celle de 2018.

Pour les 25 à 34 ans, comme en 2018, la part des personnes ayant passé 30 nuits et plus est importante (21 % contre 18 % pour l'ensemble des tranches d'âge).

Enfin, pour les 45 à 59 ans, on observe une très forte augmentation entre 2018 et 2019 de la part des personnes ayant passé plus de 30 nuits (9 % en 2018 contre 27 % en 2019).

**Répartition des personnes hébergées selon le statut administratif et le sexe  
au Chemin de Traverses**

	Homme		Femme		Total	
Nationalité française	162	38,4 %	29	30,2 %	191	36,9 %
Demandeur d'asile	72	17,1 %	33	34,4 %	105	20,3 %
Réfugiés, carte de séjour, de résident	71	16,8 %	8	8,3 %	79	15,3 %
Mineur isolé étranger*	10	2,4 %	0	0 %	10	1,9 %
Débouté du droit d'asile	3	0,7 %	0	0 %	3	0,6 %
Non Renseigné	104	24,6 %	26	27,1 %	130	25,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>422</b>	<b>100 %</b>	<b>96</b>	<b>100 %</b>	<b>518</b>	<b>100 %</b>

Source : SISIAO 115, 2019

\* Les mineurs isolés étrangers passés sur le site de mise à l'abri sont dans l'attente d'un rendez-vous au Conseil Départemental

Sur les 518 personnes hébergées, 270 ont un statut administratif leur permettant d'envisager un parcours d'insertion auprès du SIAO (nationalité françaises, réfugiés, carte de séjour, de résident) soit légèrement plus de la moitié des personnes (52,2%). Cette part est légèrement supérieure à celle de 2018 : 49,9 %.

On peut aussi noter le poids non négligeable des demandeurs d'asiles (qui ne peuvent pas accéder à un dispositif d'insertion) : 20,3 % des personnes hébergées soit 105 personnes contre seulement 12,4 % des personnes hébergées en 2018 soit 12,4 %.

Enfin la répartition des personnes hébergées selon le sexe montre des différences importantes entre les femmes et les hommes dans le statut administratif. En effet, comme en 2018, la part des femmes de nationalité française est moins importante que celle des hommes (30,2 % contre 38,4 % pour les hommes). Lorsqu'on s'intéresse à l'ensemble des personnes ayant un statut administratif leur permettant d'envisager un parcours d'insertion au SIAO, on note, comme en 2018, que les possibilités d'accès à ce parcours sont plus importantes pour les hommes que pour les femmes (55,2 % des hommes peuvent accéder à un parcours d'insertion contre 38,5 % pour les femmes). On observe même une augmentation de l'écart sur l'accès entre les femmes et les hommes (17 points de % d'écart en 2019 contre seulement 3 points de % en 2018).

Comme en 2018, la part des demandeurs d'asile est nettement supérieure pour les femmes (34,4 % contre 17,1 % pour les hommes). Pour rappel pour les femmes cette part était de 22,7 % en 2018.

**Passage sur d'autres dispositifs d'urgence du Maine-et-Loire selon le sexe sur la période**

		Uniquement hébergement avec accompagnement	Uniquement hébergement sans accompagnement	Hébergement avec et sans accompagnement	Pas d'autre hébergement
Femmes	En nombre	9	14	5	68
	En %	9,4 %	14,6 %	5,2 %	70,8 %
Homme	En nombre	40	49	10	323
	En %	9,5 %	11,6 %	2,4 %	76,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>En nombre</b>	<b>49</b>	<b>63</b>	<b>15</b>	<b>391</b>
	<b>En %</b>	<b>9,5 %</b>	<b>12,2 %</b>	<b>2,9 %</b>	<b>75,5 %</b>

Source : SISIAO 115, 2019

Pour 3/4 des personnes hébergées sur le Chemin de Traverses, la Halte de Nuit constitue le seul hébergement d'urgence dont ils ont bénéficié. Cette part n'était que de 2/3 en 2018. On voit donc une augmentation, par rapport à 2018, de 9 points de % des personnes ne sollicitant que les Chemins de Traverses

12,4 % des personnes hébergées ont bénéficié d'un hébergement avec accompagnement social (CHRS, Passerelle) soit 64 personnes. C'est nettement moins qu'en 2018 où la part des personnes bénéficiant d'un hébergement avec accompagnement était de 19 % soit 97 personnes. Par contre on observe la présence de personnes passées par le dispositif Passerelle bien plus importante qu'en 2018 (10 en 2019 contre seulement 2 en 2018).

15,1 % ont été hébergé sur un autre dispositif de mise à l'abri sans accompagnement (Emmaüs, Accueil ruraux et péri-urbain, dispositif hôtelier). Cette part était de 21 % en 2018. On voit donc comme pour les hébergements avec accompagnement une diminution de la sollicitation ou de l'accès à d'autres dispositifs que la Halte de Nuit.

Comme en 2018, La part des femmes ayant accéder à d'autres dispositifs d'urgence dans le 49 est plus importante que pour les hommes : 29,2 % contre 24,5 % pour les hommes. On constate cependant une différence importante par rapport à 2018 puisque la part des femmes ayant bénéficié d'un hébergement avec accompagnement a nettement baissé (-19 points de %) alors que celle des hébergements sans accompagnement est restée stable (20 % en 2019 contre 19 % en 2018).

Pour les hommes seuls, la baisse se constate aussi bien pour les hébergements sans accompagnement (-7 points de %) que ceux avec accompagnement (-5 points de %).

## F / Hébergement d'urgence et d'insertion sur d'autres départements

### Passage sur des dispositifs d'urgence d'autres départements selon le sexe en 2019

	Homme		Femme		TOTAL	
Oui	90	21,3 %	8	8,3 %	<b>98</b>	<b>18,9 %</b>
Non	332	78,7 %	88	91,7 %	<b>420</b>	<b>81,1 %</b>

Source : SISIAO 115, 2019

Une partie non négligeable des personnes hébergées aux Chemins de Traverses ont un parcours d'urgence sur d'autres départements que le Maine-et-Loire : 18,9% (19,3 % en 2018).

On observe par contre, comme en 2018, une différence importante entre les femmes et les hommes. En effet la part des hommes ayant un parcours HU dans d'autres départements est fortement supérieure à celle des femmes : 21,3 % contre seulement 8,3 % pour les femmes.

### Demande d'insertion selon le sexe sur un autre département active en 2019

	Homme		Femme		TOTAL	
Oui	48	11,4 %	2	2,1 %	<b>50</b>	<b>9,7 %</b>
Non	374	89,6 %	94	97,9 %	<b>468</b>	<b>90,3 %</b>

Source : SISIAO 115 et SISIAO Insertion, 2019

La part des personnes hébergées aux Chemins de Traverses ayant une demande d'insertion sur un autre département est de 9,7 %. Cette part est en légère augmentation par rapport à 2018 (+2 points de %).

Par contre, on observe une différence importante entre les femmes et les hommes puisque seulement 2,1 % des femmes ont une demande d'insertion dans un autre département contre 11,4 % pour les hommes. En 2018, la situation était inversée (7 % des hommes avait une demande d'insertion dans un autre territoire et 10,6 % des femmes).

### III/ L'accès à l'hébergement d'insertion et au logement accompagné

#### A/ La demande d'insertion auprès du SIAO

**Éléments méthodologiques :** Nous comptabilisons les demandes d'insertion réalisées auprès du SIAO 49 en 2019 où toujours actives en 2019 (la personne est déjà sur liste d'attente au moment de son passage sur le site de mise à l'abri). Par contre les personnes ayant bénéficié d'un hébergement d'insertion ou d'un logement accompagné dans une période antérieure à la période d'hébergement sur le site de mise à l'abri ne sont pas comptabilisées (Exemple : Si Monsieur X a été hébergé en CHRS Stabilisation de janvier à mars 2019 puis sur le site de mise à l'abri en juillet 2019, la demande d'insertion ne sera pas comptabilisée).

**Sur les 518 personnes isolées ayant dormi sur le site des Chemins de Traverses, 134 ont effectué une demande d'insertion auprès du SIAO (ou était déjà sur liste d'attente au moment de la mise à l'abri) soit 25,9 %  
(contre 22,6 % en 2018)**

**Sur 422 hommes, 114 ont effectué une demande d'insertion soit 27 %  
(contre 21,9 % en 2018)**

**Sur 96 femmes, 20 ont effectué une demande d'insertion soit 20,8 %  
(contre 27,7 % en 2018)**

## 1/ Les prescripteurs de la demande

### Répartition des demandes SIAO par prescripteurs

	En nombre	En %
SAAS	82	61,2 %
Gestionnaires d'hébergement	21	15,7 %
CCAS du 49	6	4,5 %
Service de Tutelles/Curatelles	6	4,5 %
Etablissements médico-sociaux	6	4,5 %
Conseil Départemental 49 - MDS	4	3 %
HSDP / ALPJ Aide Accueil	4	3 %
Mission Locale du 49	3	2,2 %
Autres prescripteurs du 49	2	1,5 %
<b>TOTAL</b>	<b>134</b>	<b>100 %</b>

Source : SISIAO 115 et SISIAO Insertion, 2019

L'augmentation du nombre de personnes ayant effectué une demande auprès du SIAO (+9 demandes entre 2018 et 2019 avec une extrapolation sur 12 mois pour 2018) s'explique par la très forte augmentation du nombre de demandes réalisées par le SAAS (+22 demandes entre 2018 et 2019 avec une extrapolation sur 12 mois pour 2018).

On observe d'ailleurs que les demandes du SAAS représentent plus de 61 % des demandes contre moins de 48 % en 2018. Pour rappel les personnes sans référent sont orientées en priorité sur les créneaux du SAAS.

Enfin, concernant les demandes du SAAS, il est important de noter que la part des demandes réalisées pour des femmes seules est en augmentation par rapport à 2018 : 4 sur 2018 en 2018 soit 22 % contre 9 sur 20 en 2019 soit 45 %. Elle reste cependant nettement inférieure à celle des hommes pour qui la part est de 64 % (73 sur 114).

On note également, comme en 2018, l'importance des gestionnaires d'hébergement dans les prescripteurs (21 demandes en 2019 et en 2018 extrapolées sur 12 mois). Pour 15 personnes, cela correspond à des personnes ayant bénéficié d'un hébergement en CHRS Urgence ou sur Passerelle, après leur passage sur le site de mise à l'abri.

La demande d'insertion s'est construite durant l'hébergement au sein du dispositif d'urgence. Sur ces 15 personnes, 11 sont entrées sur un CHRS Stabilisation ou Insertion. Pour ces situations, on observe clairement la coordination et la construction d'un parcours (*Chemin de Traverse > CHRS Urgence > Demande d'insertion > 7 en CHRS Stabilisation ou en Insertion*).

En plus de ces deux prescripteurs principaux, on observe comme en 2018, de nombreuses demandes portées par d'autres prescripteurs (3 à 6 demandes pour chacun d'eux) : CCAS, MDS, HSDP Aide Accueil, Mission Locale, CESAME, Centre Hospitalier.

## 2/ La situation en matière d'insertion professionnelle pour les personnes ayant une demande SIAO

Cette partie vise à présenter la situation en matière d'insertion professionnelle au moment de la demande pour les personnes seules ayant effectué une demande auprès du SIAO (pour rappel cela représente 115 personnes).

### Répartition des demandeurs SIAO selon la situation en matière d'insertion professionnelle et le sexe

	Homme		Femme		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Demandeurs d'emploi</b>	45	39,5 %	9	45 %	<b>54</b>	<b>40,3 %</b>
<i>Demandeur d'emploi indemnisé</i>	7	6,1 %	4	20 %	<b>11</b>	<b>8,2 %</b>
<i>Demandeur d'emploi – non indemnisé</i>	31	27,2 %	5	25 %	<b>36</b>	<b>26,9 %</b>
<i>Demandeur d'emploi – non inscrit</i>	7	6,1 %	0	0 %	<b>7</b>	<b>5,2 %</b>
<b>En emploi</b>	16	14 %	3	15 %	<b>19</b>	<b>14,2 %</b>
<i>En emploi - CDI</i>	3	2,6 %	0	0 %	<b>3</b>	<b>2,2 %</b>
<i>En emploi – CDD, contrat aidé ou interim</i>	12	10,5 %	3	15 %	<b>15</b>	<b>11,2 %</b>
<i>En emploi – Non renseigné</i>	1	0,9 %	0	0 %	<b>1</b>	<b>0,7 %</b>
<b>En formation</b>	3	2,6 %	1	5 %	<b>4</b>	<b>3 %</b>
<b>Inactif</b>	41	36 %	6	30 %	<b>47</b>	<b>35,1 %</b>
<b>Retraité</b>	0	0 %	0	0 %	<b>0</b>	<b>0 %</b>
<b>Non Renseigné</b>	9	7,9 %	1	5 %	<b>10</b>	<b>7,5 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>100 %</b>	<b>20</b>	<b>%</b>	<b>134</b>	<b>100 %</b>

Source : SISIAO 115 et SISIAO Insertion, 2019

Une part importante des demandeurs SIAO sont demandeurs d'emploi (54 personnes soit 40,3 % des demandeurs). La part des demandeurs d'emploi est moins importante qu'en 2018 (-6 points de %). Par contre, le nombre de demandeurs d'emploi indemnisés a fortement augmenté (seulement 2 en 2018 contre 11 en 2019). Enfin on peut noter que la part des femmes demandeurs d'emploi est resté stable entre 2018 et 2019 tandis que celle des hommes a nettement baissé (-7 points de %)

La part des inactifs est également significative : 47 personnes seules soit 35,1 % des demandeurs (36 personnes soit 31,3 % des demandeurs en 2018). On observe cependant

que la part des inactifs diminue pour les femmes seules (-9 points de %) tandis qu'elle augmente pour les hommes seuls (+ 6 points de %)

Enfin les personnes en emploi ou en formation représentent 17,2 % des demandeurs soit 23 personnes (contre seulement 7,9 % en 2018). Alors qu'aucune femme n'était en emploi ou en formation, elles sont 4 en 2019 soit 20 % des demandeurs SIAO. La part des hommes en emploi augmente également (+ 6 points de %).

### 3/ L'orientation du SIAO

#### Répartition des orientations du SIAO selon le dispositif orienté et le sexe

	Homme		Femme		TOTAL	
CHRS Stabilisation	31	27,2 %	4	20 %	35	26,1 %
CHRS Insertion	20	17,5 %	5	25 %	25	18,7 %
Résidence Sociale	15	13,2 %	2	10 %	17	12,7 %
ALT Réfugiés	10	8,8 %	1	5 %	11	8,2 %
Sous-Location /IML	3	2,6 %	2	10 %	5	3,7 %
FJT	3	2,6 %	1	5 %	4	3 %
Pension de Famille	3	2,6 %	0	0 %	3	2,2 %
Sous-location Réfugiés	3	2,6 %	0	0 %	3	2,2 %
ALT	3	2,6 %	0	0 %	3	2,2 %
CHRS Bas-Seuil	0	0 %	1	5 %	1	0,7 %
Non orienté vers un dispositif SIAO	23	20,2 %	4	20 %	27	20,1 %
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>100 %</b>	<b>20</b>	<b>100 %</b>	<b>134</b>	<b>100 %</b>

Source : SISIAO 115 et SISIAO Insertion, 2019

80% des demandes (107) ont été orientées vers un dispositif SIAO (part proche de celle constatée pour l'ensemble des publics du SIAO). Cette part est plus importante qu'en 2018 (87,8 % des demandes orientées). La part des personnes orientées est très proche entre les femmes seules et les hommes seuls.

Ainsi 27 situations sur 115 n'ont pas été orientées vers un dispositif SIAO ou ont classées :

- 13 demandes refusées par le SIAO
- 9 demandes incomplètes ou en instruction
- 5 demandes annulées

Une partie importante des orientations se sont faites vers le CHRS (Bas-Seuil, Stabilisation, Insertion) : 60 sur 107 orientations soit 56 % des personnes orientées. En 2018, la part des personnes orientées vers du CHRS était encore plus importante (68 %).

La part des orientations vers du CHRS est plus importante pour les femmes que pour les hommes : 62 % pour les femmes et 56 % pour les hommes. Par contre, comme en 2018, les femmes seules sont plus souvent orientées vers du CHRS insertion et les hommes seuls vers du CHRS Stabilisation. Cette répartition semble logique au vu de la structuration de l'offre en CHRS.

On note le poids important de la Résidence Sociale et de l'ALT Réfugiés dans les orientations (26 % à eux deux) et cela particulièrement pour les hommes (27,5 % des orientations). La part des orientations vers ces deux dispositifs n'était que de 15 % en 2018.

Peu d'orientations sont faites vers les autres dispositifs, cependant, hormis la Résidence Accueil, l'ensemble des dispositifs sont représentés (entre 1 et 5 orientation). Agrégés, ils représentent 18 % des orientations.

#### 4/ L'entrée sur le dispositif

**Sur les 107 personnes orientées, 36 sont entrées sur un dispositif SIAO soit 33,6 %**

**Sur 91 hommes orientés, 31 sont entrés en dispositif soit 34,1 %**

**Sur 16 femmes, 5 sont entrées en dispositif soit 31,3 %**

#### Répartition des entrées selon le dispositif intégré et le sexe

	Homme		Femme		TOTAL	
CHRS Stabilisation	13	%	1	20 %	14	38,9 %
CHRS Insertion	6	%	2	40 %	8	22,2 %
ALT Réfugiés	6	%	1	20 %	7	19,4 %
Résidence Sociale	4	%	0	0 %	4	11,1 %
Pension de Famille	2	%	0	0 %	2	5,6 %
Sous-Location /IML	0	%	1	20 %	1	2,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>	<b>100 %</b>	<b>5</b>	<b>100</b>	<b>36</b>	<b>100 %</b>

Source : SISIAO 115 et SISIAO Insertion, 2019

Le nombre d'entrée a fortement chuté entre 2018 et 2019 (-14 entrées avec une extrapolation sur 12 mois pour 2018). Cette situation n'est pas propre au public isolé des Chemin de Traverses. En effet, le nombre d'entrée a fortement baissé entre 2018 et 2019 sur l'ensemble des dispositifs. Il apparaît difficile d'apporter des réponses rapides aux

situations de la Halte de Nuit même si nous avons vu précédemment la montée en charge de Passerelle pour accueillir ce public (passage de 2 entrées à 10 entre 2018 et 2019).

Comme en 2018, le ratio entrées/orientations est inférieur pour les femmes mais la différence est moins importante qu'en 2018 (11 points de % en 2018 contre 3 points de % en 2019).

Logiquement, comme en 2018 au regard du nombre de personnes orientées, le CHRS Stabilisation est le premier dispositif en matière d'entrée (14 entrées sur 36 soit 39 % des entrées). La capacité d'absorption (ratio entrées/orientations) du dispositif est cependant relativement faible : 40 %.

Pour le CHRS Insertion et la Résidence Sociale, la capacité d'absorption est encore plus faible : 8 entrées pour 25 orientations soit 32 % pour le CHRS Insertion et 4 entrées pour 17 orientations en Résidence Sociale soit 24 %. Ainsi pour les 3 principaux dispositifs en matière d'insertion, la capacité d'absorption est nettement inférieure à 50 %.

Par contre, pour l'ALT Réfugiés, la capacité d'absorption est très importante : 7 entrées pour 11 orientations soit une capacité d'absorption de 64 %.

Pour les autres dispositifs les volumes sont très faible et donc difficilement analysables. Cependant, si l'on agrège l'ensemble des dispositifs, la capacité d'absorption est extrêmement faible : 3 entrées pour 19 orientations soit une capacité d'absorption de 16 %.

Concernant les 71 personnes orientées vers un dispositif mais qui ne sont pas entrées sur un dispositif au 01 janvier 2020, 61 étaient sur liste d'attente et 10 étaient classées (4 sans nouvelles, 2 départs du département, 3 classés suite à un refus structure et 1 entrée vers d'autres dispositifs d'accompagnement,)

## 5/ La durée entre l'orientation et l'entrée

### Durée d'attente entre l'orientation vers un dispositif et l'entrée selon le dispositif intégré

	Entrée en directe	Entre 0 et 30 jours	Entre 31 et 90 jours	Plus de 90 jours
CHRS Stabilisation	9	1	2	2
CHRS Insertion	4	1	2	1
ALT Réfugiés	0	0	3	4
Résidence Sociale	0	2	1	1
Pension de Famille	0	1	0	1
Sous-Location /IML	0	0	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>9</b>	<b>9</b>

Source : SISIAO 115 et SISIAO Insertion, 2019

Comme en 2018, les délais entre l'orientation et l'entrée pour les personnes ayant intégré un dispositif sont relativement rapide en comparaison des autres publics orientés sur un dispositif SIAO : 27 personnes sur 36 sont entrées dans un délai inférieur à 3 mois après leur orientation vers un dispositif SIAO. On note la présence d'un nombre important d'entrées en directes (passage du CHRS Urgence vers le CHRS Stabilisation essentiellement).

### B/ Les personnes sans demande SIAO:

Cette partie a pour objectif d'identifier les personnes susceptibles d'accéder à une demande SIAO n'ayant pas effectué cette demande. Pour ce faire un ensemble de filtre ont été défini afin de circonscrire les personnes relevant de cette catégorie. Nous avons donc exclu les personnes :

- Ayant effectué une demande SIAO sur la période
- n'ayant pas un statut administratif leur permettant d'envisager un parcours d'insertion auprès du SIAO (les personnes pour qui l'information du statut administratif n'est pas renseignée sont considérées comme pouvant accéder à une demande d'insertion)
- ayant une demande d'insertion active sur un autre département
- ayant passé moins d'un certain nombre de nuit sur la période sur le site de mise à l'abri (15 nuits au moins passés sur le site des Chemins de Traverses)

**Après filtrage, le nombre de personnes seules répondant aux critères définis ci-dessus est de 45 : 6 femmes et 39 hommes (43 en 2018 dont 5 femmes et 38 hommes)**

Pour 13 de ces personnes le statut administratif n'est pas renseigné. Il est possible que ses personnes n'aient pas un statut permettant d'envisager un parcours SIAO. Nous avons donc l'assurance d'une possibilité de parcours SIAO pour 32 d'entre eux (seulement 15 en 2018).

On voit donc l'importance de la bonne complétude du logiciel pour mieux identifier et catégoriser le public ayant bénéficié d'un hébergement sur le Chemin de Traverses (*cf. // Complétude du logiciel SISIAO 115*). La meilleure complétude en 2019 nous permet un repérage nettement plus fiable.